

Le plan de gestion des eaux Sdage

1 - Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (voir double page centrale) vous semble-t-il adapté pour répondre aux enjeux suivants ?

- Garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures.
- Préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer.
- Partager la ressource disponible et adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses.
- S'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain et mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace.

complètement assez peu pas du tout

2 - Atteindre les objectifs du Sdage suppose de maintenir les dynamiques territoriales, les contraintes réglementaires et l'effort financier actuels. Les moyens proposés pour les atteindre vous semblent-ils être adéquats ?

complètement assez peu pas du tout

4 - Pensez-vous que d'autres politiques publiques devraient mieux intégrer les enjeux liés à l'eau et aux inondations ?

oui non

Si oui lesquelles ?

FNE Pays de la Loire considère que toutes les politiques devraient prendre en compte leurs impacts et conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques : c'est le principe de la gestion intégrée. Plus spécifiquement, les questions d'aménagement et d'urbanisme sont indéniablement liées à la gestion de l'eau (perturbations et destructions possibles de milieux aquatiques et humides, conséquences sur le cycle de l'eau – artificialisation...). Les politiques agricoles, à commencer par la politique agricole commune, doivent également mieux intégrer cet enjeu. Les acteurs agricoles sont concernés en tant qu'usagers dépendants de cette ressource mais aussi et surtout comme impactant sa qualité, sa disponibilité et son fonctionnement naturel. Enfin, les politiques de la mer devraient être encore davantage liées à celle de l'eau et des inondations. La pollution de l'océan est majoritairement d'origine terrestre, amenée par les fleuves.

5 - Avez-vous d'autres suggestions pour compléter ces propositions ?

FNE Pays de la Loire suggère d'augmenter le niveau d'ambition du projet de SDAGE. Le SDAGE doit se saisir pleinement de sa force juridique et orienter les politiques et actions vers la transition nécessaire pour atteindre le bon état des masses d'eau. Pour réellement prendre en compte le changement climatique, des réelles économies d'eau doivent être réalisées et inscrites dans le document. Les milieux aquatiques et zones humides ainsi que la continuité écologique doivent être préservés et restaurés. Les sources de pollution (nitrates, pesticides, phosphore, micropolluants...) d'origine agricole, industrielle et domestique, doivent être réduites.

Retrouvez et soutenez notre avis complet sur : www.fne-pays-de-la-loire.fr

Le plan de gestion des risques d'inondation PGRI

3 - Dans un contexte de changement climatique, le projet de plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 vous semble-t-il adapté pour répondre aux enjeux suivants ?

- accroître la sécurité des populations face aux inondations
 - réduire le coût des dommages
 - accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés
- complètement assez peu pas du tout

